

# COMITÉ DIRECTEUR DU 28 JANVIER 2017

## COMPTE RENDU

### Comité directeur

#### ✓ Présents (16)

Jean-Claude Bénintende, Claude Bredat, François Collin, Jean-Louis Coste, Hélène Davit, Jean-Louis Debiée, Pierre Demeyer, François Duchesne de Lamotte, Alain Etienne, Jeff Fauchier, Véronique Gensac, Yves Gilles, Marc Lassalle, Sonia Ouldali, Jean-Claude Messmer, Thomas Sénac.

#### ✓ Excusés (7) ayant donné pouvoir

De Michel Appriou à Jean-Claude Bénintende  
De Pierre Braëms à Thomas Sénac  
De Bertrand Burlot à Véronique Gensac  
De Sébastien Harre à Claude Bredat  
De Rémy Kauffman à Pierre Demeyer  
De Nicolas Lormeau à Jean-Claude Messmer  
De Jean-Pierre Pouleau à Jean-Claude Messmer

#### ✓ Excusé (1)

Raphaël Acher

#### ✓ Absent (1)

Boris Ribreux

**Nombre de votants : 23 votants - 16 présents et 7 pouvoirs**

### Invités

Jean-François Clapé, Bruno Couteaux (SNMVL), François Dubanchet (pour le CNCV), Dominique Jean, Olivier Mouragues, François Pichard.

Direction technique nationale : Yves Goueslain

Secrétariat : Sophie Maurel – Claude Beaumont

## **Rappel de l'ordre du jour**

*Début de réunion : 9 heures.*

1. Débat sur la perte de la délégation du kite nautique, prospective vote
2. Approbation du PV du CD du 10 décembre 2016 vote
3. Règlement disciplinaire vote
4. Dossier tracté vote
5. Validation des rapports annuels des commissions transverses et des comités nationaux vote
6. Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée générale 2017 vote
7. Cotisations 2018 vote
8. Budget prévisionnel 2017 vote
9. Certificat médical vote
10. Présidence de la commission Féminine vote
11. Organisation et fonctionnement des commissions pour la prochaine olympiade
12. Missions des conseillers techniques : réalisé 2016 et projection 2017
13. Point sur la recherche de partenariats

*Fin de réunion : 17 heures 30.*

Jean-Claude Bénintende et Thomas Sénac accueillent les membres du Comité directeur.

Bertrand Burlot, secrétaire général, est excusé pour son absence.

Thomas Sénac animera la séance. Il donne lecture de liste des absents et des pouvoirs donnés, balaye l'ordre du jour et rappelle les règles de prise de parole.

## 1. Débat sur la perte de la délégation du kite nautique, prospective

*En préambule du rappel de la situation et du débat, Thomas Sénac, au nom de tous, remercie tout spécialement Jean-Claude Bénintende et Yves Goueslain qui se sont totalement investis dans ce difficile dossier.*

Le ministère en charge des Sports a retiré la délégation du kite nautique à la FFVL (JORF du 11 janvier 2017 n° 9 – arrêté du 31 décembre 2016).

La fédération conserve la délégation du landkite et du snowkite.

La perte de la délégation du kite nautique signifie que pour cette discipline, la FFVL ne peut plus :

- ✓ délivrer de titres de champion de France, de champion régional ou départemental ;
- ✓ rédiger les règles techniques de la discipline applicables au championnat de France ;
- ✓ gérer les sportifs de haut niveau de la discipline.

En revanche rien n'empêche la fédération de s'impliquer sur d'autres formats de compétition de kitesurf, de délivrer des licences et de gérer des sites de kitesurf.

Le président et le DTN ont été reçus par le ministre le jeudi 26 janvier, après trois reports de date. Les explications de Jean-Claude Bénintende, qui a clairement exprimé son mécontentement, n'ont pas fait changer le ministre d'avis. Aux dires de M. Braillard, la candidature de Paris aux JO de 2024 a pesé fortement sur la décision.

La fédération a trois possibilités d'action sur lesquelles le Comité directeur doit se positionner en fin de débat :

- ✓ 1<sup>re</sup> proposition : la fédération entreprend les démarches de recours en Conseil d'État (sur le fond avec référé suspensif si possible) pour défaut d'appréciation ;
- ✓ 2<sup>e</sup> proposition : la fédération accepte la décision du ministère et continue à gérer les domaines ne relevant pas de la délégation ;
- ✓ 3<sup>e</sup> proposition : la fédération rend toute la délégation car elle estime que ce n'est pas gérable en l'état.

Le point à l'ordre du jour de ce Comité directeur est motivé par le calendrier : la fédération a deux mois pour contester la décision ministérielle devant le Conseil d'État. Le délai est trop court pour que la décision soit prise en assemblée générale. Il appartient donc au Comité directeur de trancher.

Les présidents et les directeurs techniques des structures affiliées auront la possibilité de s'exprimer lors du débat prévu à l'assemblée générale de la FFVL le 25 mars 2017.

Conseil pris auprès de notre avocat, la fédération a de bonne raison d'entreprendre ce recours.

Le kite fait partie des disciplines aériennes : pilotage de voile sans mât.

À noter que la fédération de voile avait présenté un recours au Conseil d'État il y a quatre ans : elle avait été déboutée.

La séparation du kite nautique et du kite terrestre n'est pas une bonne chose pour l'activité car les deux disciplines font partie des « glisses aérotractées » sur des supports différents.

Le World Sailing (WS) est confronté à de nombreuses problématiques :

- ✓ pas de kite aux JO en 2020 ; les autres supports de la voile n'y étant pas favorables ;
- ✓ rien n'est décidé pour les JO Jeunes de 2018 ;
- ✓ le nouveau président élu n'est pas spécialement motivé par le kite ;
- ✓ JP Champion n'y a pas été élu.

Le ministère va à contre-courant des décisions internationales.

World Sailing (anciennement ISAF), qui gère la voile à l'international, est organisé par disciplines de

sport, chacune correspondant à un format de compétition. World Sailing impose cette discipline à ses membres. Le kiteboard est donc la seule discipline déclarée à la FFV.

Mais le kiteboard est un format de course du kitesurf parmi d'autres, le kitesurf comprenant 24 disciplines. L'IFKO en a déposé 17.

L'IFKO a déposé un dossier juridique auprès du comité d'éthique du CIO.

L'impact d'une telle décision du ministère est non négligeable concernant notamment les assurances et le partenaire, ce qui pourrait avoir une incidence, à terme, pour le personnel de la fédération.

Les adhérents pratiquant le kitesurf attendent que la fédération poursuive l'action menée jusqu'à présent. Lors du rassemblement du comité national Kite, l'ensemble des participants se sont positionnés pour que le kite reste à la FFVL.

Mais pour certains adhérents ou élus de la fédération, notamment des autres activités du vol libre, la perte de la délégation du kite nautique n'est pas forcément ressentie comme une "mauvaise chose", car ils estiment que l'investissement de la fédération avait assez duré à cet endroit.

La situation est tendue et suscite des questions : quel sera l'impact de la perte de la délégation sur les clubs, les écoles et le nombre de licenciés, sur les structures des pôles et le personnel fédéral ?

Le kite doit donc se mobiliser. Il a été demandé aux ligues de questionner les clubs sur le sujet lors de leur assemblée générale et de faire remonter les informations à la FFVL.

Le recours en Conseil d'État a un coût estimé à 5 000 € car il faut faire appel à un avocat spécialisé. La décision ne sera pas immédiate, ni suspensive ; seul le référé pourrait suspendre la décision du ministère, procédure qui exige de présenter un caractère d'urgence et les motifs associés.

Proposition est faite de créer un groupe de travail qui suivra ce dossier du recours en Conseil d'État, l'évolution du nombre de licences délivrées pour la discipline kite, et communiquera sur l'avancée de ce dossier.

#### **Vote 1 : à bulletin secret**

**Nombre de votants : 23.**

**Les membres du Comité votent pour une des trois propositions ci-dessous rappelées :**

- *1<sup>re</sup> proposition* : la fédération entreprend les démarches de recours en Conseil d'État (sur le fond et en référé suspensif si possible) pour défaut d'appréciation ;

- *2<sup>e</sup> proposition* : la fédération accepte la décision ministérielle et continue à gérer les domaines ne relevant pas de la délégation pour le kite nautique ;

- *3<sup>e</sup> proposition* : la fédération rend la totalité de la délégation kite.

#### **Résultat du vote :**

**1<sup>re</sup> proposition : 16**

**2<sup>e</sup> proposition : 1**

**3<sup>e</sup> proposition : 5**

**Abstention : 1**

#### **Vote 2 : à main levée**

**Nombre de votants : 23**

**Résultat du vote sur « la création d'une cellule de gestion de crise pour suivre ce dossier avec toutes les implications - questions, communication etc. »**

**Résultat du vote : oui à l'unanimité**

Jean-Claude Bénintende a contacté Engie, notre partenaire pour le kite, afin de leur faire part du retrait de la délégation du kitesurf.

Il souhaite leur proposer d'organiser un évènement en quatre étapes le « Engie Kite Tour ». Mais il n'entreprendra cette démarche que s'il est certain de pouvoir organiser les quatre étapes.

Olivier Mouragues confirme que l'AFCK sera en mesure de proposer quatre organisateurs.

**Vote 3 : à main levée**

**Nombre de votants : 23**

**Résultat du vote sur l'engagement vis à vis du partenaire (proposition d'un circuit de quatre étapes en France)**

**Résultat du vote : oui à l'unanimité**

## **2. Approbation du compte rendu du CD du 10 décembre 2016**

Le compte rendu n'appelle pas d'observation.

Voir : [http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/CR\\_CD\\_du\\_10\\_decembre\\_2016\\_vdef.pdf](http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/CR_CD_du_10_decembre_2016_vdef.pdf)

**Vote 4 : à main levée,**

**Nombre de votants : 23.**

**Résultat du vote « approbation du CR du CD du 10 décembre 2016 » : Pour : unanimité**

## **3. Règlement disciplinaire**

*Intervenant : DTN*

Le règlement disciplinaire fédéral doit être modifié avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017. C'est un règlement type qui doit être adopté par toutes les fédérations.

Il doit être complété des spécificités propres à la FFVL et sera soumis au vote du Comité directeur par voie électronique ou à la prochaine séance.

## **4. Dossier tracté**

*Intervenant : François Pichard*

La modification importante de ce dossier concerne les prérogatives du treuilleur afin de mieux les définir et permettre à tous les pilotes d'être treuillés :

- ✓ les adhérents de la fédération devront avoir un niveau vert ou avoir été licenciés durant les trois dernières années ;
- ✓ les pilotes non licenciés devront justifier d'un niveau équivalant au niveau vert du passeport de vol libre.

Le Comité directeur se pose la question : est-ce qu'on accepte de tracter des pilotes non-licenciés ?

La responsabilité du treuilleur peut être mise en cause quel que soit le pilote treuillé. Si on émet des restrictions celles-ci s'appliqueront dans tous les cas.

Le treuilleur a un rôle d'accompagnement donc d'encadrement, il doit donc souscrire une licence « pratiquant ».

Toutefois, François Pichard signale que la période de prise des licences est lancée depuis octobre 2016, soit avant que cette question soit soulevée : le problème devra donc être étudié en 2017 pour les licences 2018.

**Vote 5 : à main levée,**

**Nombre de votants : 23.**

**Résultat du vote « le dossier tracté 2017 » : Pour : à unanimité**

[Voir le document](#)

## **5. Validation des rapports annuels des commissions transverses et des comités nationaux**

*Intervenant : Thomas Sénac*

Il remercie les rédacteurs ainsi que Bertrand Burlot et Marc Lassalle pour le travail de relecture. Il manque deux comptes rendus : ceux de la commission Internationale et de la commission Formation parapente qui sont en cours de rédaction.

François Pichard annonce qu'il ne souhaite pas se représenter à la présidence de la commission Tracté.

Les rapports annuels seront joints aux documents de l'assemblée générale.

**Vote 6 : à main levée,**

**Nombre de votants : 23.**

**Résultat du vote « Rapports annuels des commissions transverses » : Pour : unanimité**

## **6. Préparation de l'ordre du jour de l'assemblée générale 2017**

*Intervenant : Thomas Sénac*

L'assemblée générale se tiendra près de Lyon le 25 mars 2017.

Les locaux prévus, proches de l'aéroport, sont faciles d'accès et pratiques. Le vote électronique est prévu.

L'ordre du jour de la prochaine assemblée générale est visionné

En plus des sujets habituels (rapports moral et financier, budget prévisionnel, cotisations...) les deux points essentiels de cette AG seront :

- ✓ le débat sur l'avenir du kite à la FFVL ;
- ✓ l'élection des membres du nouveau Comité directeur.

Par ailleurs, il est précisé qu'en cas de solde excédentaire 2016, il serait proposé, comme l'an dernier, d'affecter le résultat de l'exercice sur la ligne dédiée à l'investissement immobilier (achat du siège social).

Les candidats au Comité directeur, y compris les membres sortants qui souhaitent renouveler leur mandat, devront adresser leur candidature au secrétariat fédéral, en lettre recommandée avec accusé de réception ou bien via la poste électronique (LRAR en ligne).

Monique Lebertois, présidente de la commission Financière et Stéphane Thiébaud, membre, ne pourront pas assister à l'assemblée générale : leur compte rendu sera lu.

**Vote 7 : à main levée**

**Nombre de votants : 23.**

**Résultat du vote « Ordre du jour de l'AG du 25 mars 2017 » :**

**Pour : unanimité avec quitus au Bureau directeur pour l'adapter au besoin**

## **7. Cotisations 2018**

*Intervenant : Thomas Sénac*

Le Bureau directeur est favorable à une augmentation progressive des tarifs des licences dans le temps. Cette année il mesure mal - pour l'instant - l'impact de la réforme territoriale sur l'augmentation des licences dans certains secteurs.

Il n'a donc pas de proposition dans l'immédiat. Il continue à travailler sur le sujet et un vote électronique du Comité directeur sera organisé pour concrétiser une proposition avant l'AG.

Les cotisations 2018 feront ensuite l'objet d'un vote de l'assemblée générale.

## **8. Budget prévisionnel 2017**

*Intervenant : Thomas Sénac*

Le Bureau directeur a proposé un prévisionnel tenant compte :

- d'une estimation très pessimiste des produits de cotisations kite (-50 % du volume 2016, soit -140 000 euros) ;

- d'un budget kite de 92 000 €(contre 265 300 €en 2016) ;

- d'un budget constant pour les autres domaines (activités, structurel...).

Version qui a été transmise au Comité directeur dans les documents préparatoires à la réunion.

Toutefois le président du comité national Kite a fait une contre-proposition, estimant :

- que la baisse prévue du nombre de licenciés était beaucoup trop pessimiste ;

- qu'il fallait donner un signe fort de poursuite des actions en ayant un budget suffisamment important pour pouvoir les mener à bien.

Le Bureau directeur a été réceptif aux arguments susvisés et a donné son accord sous réserve de la mise en place d'une « cellule de suivi » pour avoir, notamment, un pilotage très régulier du suivi des licences.

Aussi, le Bureau directeur propose au Comité directeur de voter le budget revu de cette manière, avec un pilotage régulier des rentrées des licences kite afin de le recaler à la baisse si nécessaire.

Le budget du kite sera donc de 167 000 €en 2017, sans compter le partenaire éventuel.

Il est précisé que nous sommes au début de la suite opérationnelle après la décision de ministère de retirer la délégation du kitesurf à la FFVL. Il n'est pas certain qu'on puisse maintenir la convention d'objectifs au même niveau qu'en 2016.

Suite à une question concernant les charges d'exploitation qui devront sûrement à terme être réétudiées du fait de la perte du kite nautique, un point sur le personnel de la FFVL est fait. La fédération a trois types de personnels :

1. le personnel rétribué par la fédération (6 conseillers techniques fédéraux et 8 administratifs) ;
2. les vacataires ;
3. le personnel détaché par l'État : conseillers techniques d'État.

Concernant la dernière catégorie de personnel, leur mouvement est fonction du choix de la personne. Avec 12 conseillers d'État la FFVL a atteint son plafond d'emplois pour le personnel d'État. Ce sont donc les départs à la retraite qui recadreront les choses.

**Vote 8 : à main levée,**

**Nombre de votants : 23.**

**Résultat du vote « du budget prévisionnel réajustable en fonction des souscriptions licences kite » :**

**Pour : unanimité**

## **9. Certificat médical**

*Intervenant : François Duchesne de Lamotte*

Le certificat médical de non contre-indication devient le certificat médical d'absence de contre-indication (CACI).

Les sportifs devront toutefois suivre les contre-indications du règlement médical fédéral. Le certificat médical sera délivré après un examen spécifique non pris en charge par la sécurité sociale.

Le DTN indique que le nouveau décret concernant le certificat médical pour les activités particulières – parapente et delta nous concernant – est à la signature au cabinet du ministre. D'après les dernières informations obtenues, le CACI devrait être présenté tous les ans, pour la pratique de compétition et de loisir.

**Rappel de la proposition faite par la commission Médicale pour la pratique du kite, du cerf-volant et du boomerang**

Périodicité du certificat médical pour la pratique de loisir :

- ✓ 0 à 18 ans inclus : à la première prise de licence **puis tous les trois ans** ;
- ✓ de 19 ans à 49 ans inclus : à la première prise de licence ;
- ✓ 50 ans et plus : à la première prise de licence **puis tous les dix ans**.

**En dehors de ces fréquences, le licencié devra remplir un questionnaire de santé annuel.**

Ce questionnaire de santé est rendu obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Le ministère doit fournir le document.

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur pour la licence 2018.

Pour la compétition, le licencié devra présenter un certificat médical tous les trois ans.

**Vote 9 : à main levée,**

**Nombre de votants : 23.**

**Résultat du vote « sur la périodicité de CACI pour le kite, le cerf-volant et le boomerang » :**

**Pour : unanimité**



## **10. Présidence de la commission Féminine**

*Intervenant : Véronique Gensac*

Bénédicte Saury-Jourdain a démissionné de son poste de présidente de la commission Féminine pour des raisons personnelles.

Une réunion téléphonique a été organisée à l'issue de laquelle Hélène Davit a accepté d'assurer la présidence de la commission jusqu'à la prochaine AG.

Thomas Sénac remercie Bénédicte Saury-Jourdain pour le travail effectué au démarrage de cette commission.

**Vote 10 : bulletin secret**

**Nombre de votants : 23.**

**Résultat du vote « Hélène Davit présidente de la commission Féminine » :**

**Pour : 16**

**Contre : 3**

**Abstention : 4**

## **11. Organisation et fonctionnement des commissions pour la prochaine olympiade**

*Intervenant : Véronique Gensac*

Un « séminaire » du Comité directeur est prévu le 8 avril afin de permettre aux élus de prendre connaissance des procédures de fonctionnement de la fédération.

Notre fonctionnement devra intégrer les comités nationaux et la fusion des ligues. Les commissions devront être en cohérence afin que chacun puisse tenir son rôle et permettre au Comité directeur d'être un organe de décision en se centrant sur les sujets importants.

Il est essentiel de déterminer quelles sont les commissions transverses.

## **12. Missions des conseillers techniques : réalisé 2016 et projection 2017**

*Intervenant : Yves Goueslain*

Le réalisé des missions des conseillers techniques 2016 se présente sous la forme habituelle du tableau excel. À noter que ces missions sur une discipline regroupent tout ce qui est fait pour cette discipline et pas uniquement les actions « opérationnelles » sur le terrain directement visibles. Cela explique des chiffres parfois bien supérieurs à ceux « imaginés ». Kite 36 % en « équivalent temps homme » ou delta 11 %. Un temps plein = 5,5 %.

Pour 2017 le tableau des missions sera réalisé plus tard, compte tenu du niveau d'incertitude de l'organisation de l'équipe technique du fait du non-renouvellement de la délégation du kitesurf. Une adaptation des missions est actuellement en cours.

### **13. Point sur la recherche de partenariats**

*Intervenant : Jean-Claude Bénintende*

Le démarchage a commencé et plusieurs pistes sont à l'étude.

*Fin du Comité directeur à 16 h*

*Jean-Claude Bénintende remercie les participants.*